



Mettre fin à un CDD d'usage après son terme initial

Par **BASTIN Evelyne**, le **28/04/2017** à **19:43**

Bonjour,

Je travail sous un CDD d'usage depuis 3 ans (à l'origine le contrat était de 18 mois). En réalité, il n'y a pas vraiment de "fin" à ma mission, à moins que la direction ne le décide? Aujourd'hui, je souhaite quitter mon poste pour diverses raisons personnelles et professionnelles. Quelles sont mes droits et quels sont les précautions à prendre pour mettre fin à ce contrat d'usage tout en m'assurant que je pourrais bénéficier d'indemnité de chômage le temps de retrouver un emploi?

Merci pour vos éclairages!

Par **P.M.**, le **28/04/2017** à **19:53**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment est libellé exactement le CDD...

En tout cas, vous avez toujours la possibilité de conclure un accord commun avec l'employeur et un avenant lui fixant un terme précis...